



## MAIRIE DE PUISSEGUIER

# Présentation brève et synthétique des Budgets Primitifs 2021

### 1. REGLEMENTAIRE

L'article 107 de la loi NOTRe est venu compléter les dispositions de l'article L.2313-1 du Code Général des Collectivités Territoriales en précisant : « une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ».

La population de la Commune, au 1<sup>er</sup> janvier 2021 est de 3 023 habitants.

Les budgets 2021 ont été votés le 8 AVRIL 2021 par le Conseil Municipal. Ils peuvent être consultés sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

### 2. CADRE GENERAL DU BUDGET

Ces budgets ont été établis avec la volonté de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants et de contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt tout en poursuivant les opérations d'investissement envisagées, notamment en mobilisant des subventions auprès de l'Etat, du Conseil Départemental et de la Région, de l'Agence de l'Eau et de fonds européens chaque fois que possible.

### 3. DETAILS DES SECTIONS

#### 3.1 La section de fonctionnement

##### 3.1.1 Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

- Les recettes de fonctionnement correspondent aux services rendus à la population, aux impôts locaux, aux allocations compensatrices, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions et participations, aux revenus des immeubles communaux (loyers).
- Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel municipal, l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les subventions versées aux associations, les intérêts des emprunts, les indemnités des élus, les contributions au Service Départemental d'Incendie et Secours.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constituera l'**autofinancement**, c'est-à-dire la capacité de la commune à financer elle-même ses futurs projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt.

##### 3.1.2 Dépenses de fonctionnement

La section de fonctionnement structure le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes incluant notamment les dépenses d'entretien courant des bâtiments, le versement des salaires et indemnités, les dépenses nécessaires au fonctionnement des différents services notamment les charges de personnel.

Maîtrise des dépenses de fonctionnement malgré une crise sanitaire qui a propulsé la commune en première ligne pour lutter contre la pandémie afin de protéger ses habitants.

Dépenses de fonctionnement pour 2021 :

Chapitre	BP 2020	BP 2021
011 – Charges à caractère général	676 000	709 100
012 – Charges de personnel	1 330 000	1 330 000
014 – Atténuation de produits	57 400	57 400
65 – Autres charges de gestion courante	384 375	375 143
66 – Charges financières	132 000	130 000
67 – Charges exceptionnelles	3 000	2 600
68 – Dotations provisions	2 000	2 000
022 – Dépenses imprévues	63 436	97 290
042 – Opérations d'ordre	217 896	235 519
<b>TOTAL</b>	<b>2 866 108</b>	<b>2 939 052</b>

##### 3.1.3 Recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cimetière, services périscolaires, loyers et redevances essentiellement), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Chapitre	BP 2020	BP 2021
013 – Atténuations de charges	90 000	60 000
70 – Produits des services	186 200	193 200
73 – Impôts et taxes	1 693 273	1 707 928
74 – Dotations et participations	643 272	680 873
75 – Autres produits de gestion courante	50 500	70 500
77 – Produits exceptionnels	2 000	2 000
042 – Opérations d'ordre	86 590	101 590
002 – Résultat reporté	114 273	122 961
<b>TOTAL</b>	<b>2 866 108</b>	<b>2 939 052</b>

### 3.1.4 La fiscalité

L'article 16 de la loi de finances pour 2020 organise la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales ainsi que les modalités de sa compensation financière.

A compter de 2021, les communes cessent de percevoir le produit de la THRP. Le produit résultant des cotisations acquittées par les contribuables encore redevables est perçu par l'Etat.

En conséquence de cette suppression, un nouveau panier de ressources fiscales est mis en place pour chaque catégorie de collectivités. Les communes se voient ainsi transférer la part départementale de taxe foncière sur les propriétés bâties (TFPB) perçue sur le territoire en compensation de la perte du produit de THRP.

- Foncier bâti 45.78 % (24.33 % taux communal + 21.45 % taux départemental)
- Foncier non bâti 70.22 %

### 3.1.5 Les dotations de l'Etat

Ci-dessous cumul des montants de la Dotation Globale de Fonctionnement, de la dotation de solidarité rurale et de la dotation nationale péréquation des dernières années.

Année	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
dotations	654 067€	567 287€	447 448€	447 657€	466 112€	472 199€	500 675	527 240

## 3.2 Section d'investissement

### 3.2.1 Recettes d'investissement

Le budget d'investissement de la commune regroupe :

Les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (des subventions relatives à la construction de la Maison de Santé, à la réfection de la voirie...)

Chapitre	BP 2020	BP 2021
13 - Subventions d'investissement	1 335 128	1 503 000
16 - Emprunt	0	100 000
10 - dotations	236 285	207 000
1068 - excédents de Fonction. capitalisé	300 000	350 000
024 – Produits des cessions	20 000	20 000
040 - Opérations d'ordre	217 896	235 519
001 - solde d'exécution positif	537 498	542 801
<b>TOTAL</b>	<b>2 646 808</b>	<b>2 958 320</b>

Les recettes d'investissement prévues pour l'année 2021 sont détaillées comme suit :

- Les subventions liées aux opérations d'investissement :
- Le FCTVA qui se calcule sur les dépenses N-1
- La Taxe d'Aménagement
- L'excédent de fonctionnement capitalisé 350 000€
- Les recettes d'amortissement
- Le solde d'exécution reporté

Il est à noter que le FCTVA est perçu selon les investissements de l'année N-1, dans le cadre du plan de relance de l'économie.

### 3.2.2 Dépenses d'investissement

La section d'investissement a vocation à préparer l'avenir avec des opérations d'ampleur variable visant à améliorer ou à conserver le patrimoine communal.

L'investissement de la commune regroupe :

- En dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

Chapitre	BP 2020	BP 2021
21 – immobilisation corporelles	2 424 000	2 700 000
10 – Dotations, fonds divers	34 000	0
16 – Emprunts et dettes assimilées	97 000	99 000
020 – Dépenses imprévues	5 218	57 730
040 – Opérations d'ordres	86 590	101 590
<b>TOTAL</b>	<b>2 646 808</b>	<b>2 958 320</b>

Les principaux projets de l'année 2021 sont :

- Intempéries 2018 chemins communaux
- Intempéries 2019 chemins communaux
- Etude et travaux signalétique
- Trottoirs RD 16
- Appart bât 1
- Médiathèque
- Travaux muséographie
- Restauration closoirs
- Démolition + désamiantage Maison Coustel
- Aire de jeux intergénérationnelle fond du stade
- Cimetière
- Requalification espaces publics
- Clémentine

#### 4. BUDGET PRIMITIF ANNEXE EAU/ASSAINISSEMENT 2021

##### 4.1 La section d'exploitation

- Les dépenses d'exploitation de l'année 2021 prévues s'élèvent à 851 572.74€.

Chapitre	BP 2020	BP 2021
011 – Charges à caractère général	216 500	257 900
012 – Charges de personnel	120 000	130 000
014 – Atténuation de produits	80 000	80 000
65 – Autres charges de gestion courante	6 000	6 000
66 – Charges financières	40 000	38 000
67 – Charges exceptionnelles	7 000	7 000
68 – Dotations provisions	0	0
022 – Dépenses imprévues	0	35 704
042 – Opérations d'ordre	295 647	296 968
<b>TOTAL</b>	<b>765 147</b>	<b>851 572</b>

- Les recettes d'exploitation de l'année 2021 sont en équilibre.

Chapitre	BP 2020	BP 2021
013 – Atténuations de charges	0	0
70 – Produits des services	580 658	610 000
73 – Impôts et taxes	0	0
74 – Dotations et participations	10 000	10 000
75 – Autres produits de gestion courante	0	0
77 – Produits exceptionnels	0	0
042 – Opérations d'ordre	107 829	116 935
002 – Résultat reporté	66 659	114 637
<b>TOTAL</b>	<b>765 147</b>	<b>851 572</b>

- Le prix de l'eau reste inchangé pour 2021

	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2019	2020	2021
<b>Eau (m3)</b>	0.930	0.930	0.930	0.930	0.930	0.930	0.930	1.300	1.300
<b>Assainissement (m3)</b>	0.700	1.000	1.000	1.000	1.000	1.390	1.390	1.390	1.390
<b>Contre Valeur (m3)</b>									
<b>F.N.A.E (m3)</b>									
<b>Red. Prélèvement</b>	0.042	0.042	0.042	0.042	0.042	0.042	0.042	0.064	0.057
<b>Redev.modern.réseaux</b>	0.130	0.130	0.150	0.150	0.150	0.150	0.150	0.150	0.150
<b>Redev.pour pollution</b>	0.190	0.190	0.210	0.220	0.280	0.280	0.270	0.270	0.280
<b>Total</b>	<b>1.992</b>	<b>2.292</b>	<b>2.332</b>	<b>2.342</b>	<b>2.402</b>	<b>2.792</b>	<b>2.782</b>	<b>3.174</b>	<b>3.177</b>

<b>Abonnt Eau</b>	25.00	25.00	25.00	25.00	25.00	25.00	25.00	30.00	30.00
<b>Abonnt Assain.</b>	10.00	20.00	20.00	20.00	20.00	30.00	30.00	30.00	30.00
<b>Nouveau compteur</b>	10.00	10.00	10.00	10.00	10.00	10.00	10.00	10.00	10.00
<b>TOTAL</b>	<b>45.00</b>	<b>55.00</b>	<b>55.00</b>	<b>55.00</b>	<b>55.00</b>	<b>65.00</b>	<b>65.00</b>	<b>70.00</b>	<b>70.00</b>

<b>total fact pour 100m3</b>	<b>244.20</b>	<b>284.20</b>	<b>288.20</b>	<b>289.20</b>	<b>295.20</b>	<b>344.20</b>	<b>343.20</b>	<b>387.36</b>	<b>387.70</b>
<b>total fact pour 120m3</b>	<b>284.04</b>	<b>330.04</b>	<b>334.84</b>	<b>336.04</b>	<b>343.24</b>	<b>400.04</b>	<b>398.84</b>	<b>450.83</b>	<b>451.24</b>

Prix de revient au m3 pour une consommation de 100 m3 = 3.87 €

Prix de revient au m3 pour une consommation de 120 m3 = 3.76 €

## 4.2 La section d'investissement

- **Les dépenses d'investissement** prévues pour l'année 2021 s'élèvent à 1 811 018 €.

Les principaux projets sont :

- Réseaux humides RD612
- Télégestion
- S.T.E.P La Manière
- Restauration bassin réservoir
- Poste de relevage la Rouquette
- Etude et travaux RD 16 Avenue de Narbonne

Chapitre	BP 2020	BP 2021
21 – immobilisation corporelles	1 681 370	1 620 000
10 – Dotations, fonds divers	0	0
16 – Emprunts et dettes assimilées	68 000	70 000
040 – Opérations d'ordres	107 829	116 935
020 – Dépenses imprévues	0	4082
001 – Solde d'exécution négatif	73 247	0
<b>TOTAL</b>	<b>1 930 447</b>	<b>1 811 018</b>

- **Les recettes d'investissement** prévues pour l'année 2021 sont en équilibre

Chapitre	BP 2020	BP 2021
13 - Subventions d'investissement	1 470 000	1 066 000
16 - Emprunt	0	0
10 - dotations	164 800	49 000
1068 - excédents de Fonction. capitalisé	0	0
165 - dépôts et cautionnement	0	0
040 - Opérations d'ordre	295 647	296 968
001 - solde d'exécution positif		399 049
<b>TOTAL</b>	<b>1 930 447</b>	<b>1 811 018</b>

## 5. ETAT DE LA DETTE DU COMPTE ADMINISTRATIF EAU/ASSAINISSEMENT

Pas d'emprunt prévue pour 2021.

Capital restant dû au 01/01/2021 : 1 115 833 €